

# COMPTE RENDU

-

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1<sup>er</sup> Adjoint, Laurent VERNAZ – 2<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine POIGNET – 3<sup>ème</sup> adjointe, Sandra BOULAIS – 4<sup>ème</sup> adjointe, Claudine AMOUDRY, Denis BADON, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Stéphanie SANCHEZ, Carole VASCHALDE

Absents excusés : Christel DUMONT (pouvoir à Carole VASCHALDE), Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Christian COMBAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres de leur présence et sur sa proposition, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2014.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Contribution des communes membres au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales de la Région de Frontenex (SIERSSRF)

Cette modification est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2014.

Thierry souhaite préciser que suite à la dernière commission des Finances, et aux échanges sur le devenir du muret de l'aire de jeux, aucune décision n'a été définitivement adoptée.

Christian COMBAZ est nommé en qualité de secrétaire de séance.

## FINANCES

### Consultation pour la fourniture de gaz pour les bâtiments communaux : choix du prestataire

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ fait part de la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel (en 2015 et 2016, selon la consommation par site) et de la rencontre avec un fournisseur, ANTARGAZ, en juillet 2014.

Suite à cette première offre, trois autres prestataires ont été consultés (EDF, GDF et ENI) et il présente les différentes propositions.

Il indique qu'il est préférable de choisir une formule avec un abonnement fixe et peu élevé afin que la dépense finale soit basée principalement sur les consommations, qui sont fluctuantes et sur lesquelles il est possible d'agir (économies d'énergie...).

Thierry RANGONE demande si l'outil disponible « Energie Info » qui compare, en fonction de la consommation, les meilleurs prestataires a été utilisé. Laurent VERNAZ indique que la consultation a concerné des fournisseurs renommés du gaz.

Thierry RANGONE demande le mode de calcul de la consommation définie pour la consultation : le volume de gaz naturel livré indiqué par le compteur ou ce volume converti selon un coefficient de conversion (mesuré selon la température et la pression atmosphérique).

Il est indiqué que la consommation retenue est celle basée sur les kwh actuellement consommés.

Sur proposition de Laurent VERNAZ, le Conseil Municipal retient l'offre de GDF avec un tarif fixe du kwh de 0.0446 € HT sur un contrat de 3 années et mandate Monsieur Le Maire pour signer tout acte se rapportant à ce dossier.

## **Contribution des communes membres au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales de la Région de Frontenex (SIERSSRF)**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ*

Monsieur Le Maire rappelle les contributions annuelles versées par la Commune de FRONTENEX au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Frontenex afin d'assurer le fonctionnement des services.

Il laisse la parole à Laurent VERNAZ, Président du SIERSSRF, qui indique qu'à compter de cette année, la contribution devra être versée au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales de la Région de Frontenex (SIERSSRF), structure juridique qui chapeaute le CIAS de Frontenex.

Pour mémoire, il rappelle que le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Frontenex regroupe 15 communes (les 11 communes du canton de Grésy sur Isère, Gilly sur Isère, Grignon, Mercury et Monthion) et qu'il est gestionnaire de 3 services : le Foyer Logement (FL), le Service d'Aide à Domicile (SAD) et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Un des services étant déficitaire, en raison notamment d'un absentéisme important, il est nécessaire d'accroître l'appel à contribution pour toutes les communes (85 000 € au lieu de 50 000 €).

Il indique que c'est une décision du bureau du SIERSSRF qui représente 7 communes et que même s'il est conscient de l'effort demandé aux communes membres, il souligne la nécessité de cet appel et rappelle que certains syndicats ayant une vocation « moins sociale » (Fort de Tamié...) sollicitent une participation plus importante encore.

Thierry RANGONE se questionne sur la possibilité d'assurer l'équilibre entre les services par une facturation sur les usagers.

Laurent VERNAZ précise que la plupart des tarifs sont réglementés et ne peuvent être fixés en fonction des dépenses du service.

Laurent VERNAZ fait part également du départ de la directrice actuelle du CIAS, Madame BALMON, à compter du mois de novembre 2014.

En conclusion, il indique que la contribution sollicitée auprès de la Commune de Frontenex, d'un montant de 9 085.43 € pour 2014, permettra d'assurer le bon fonctionnement de ces services.

Après avoir entendu le rapport de Laurent VERNAZ, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, à partir de 2014, de verser la contribution annuelle destiné au financement des services définis ci-dessus au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales de la Région de Frontenex (SIERSSRF)

## **TRAVAUX**

### **Renforcement de la rue de l'Expansion : choix de l'entreprise**

*Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE*

Monsieur Le Maire et Thierry RANGONE font part de la nécessité de réaliser, avant l'hiver, les travaux de renforcement de la rue de l'Expansion, située dans la ZI 3 de Frontenex.

Ils indiquent qu'une consultation a été lancée et que seules trois entreprises ont répondu (EIFFAGE, SERTPR et COLAS).

Il est précisé qu'au vu des critères de choix inscrits dans le règlement de la consultation (prix/valeur technique/délai), c'est l'entreprise SERTPR qui récolte la meilleure note avec notamment une offre à 136 575.60 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SERTPR, sur ces bases, pour une exécution des travaux fin octobre-début novembre 2014, ce qui est accepté à l'unanimité.

Un courrier sera adressé aux entreprises de la partie de la zone concernée pour leur faire part des travaux et des éventuelles difficultés liées à leur exécution (fermeture de route...).

# Signature d'une convention d'accompagnement avec l'ASDER

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE

Monsieur Le Maire et Thierry RANGONE rappellent le rapport sur la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine communal bâti, réalisé l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables), en juillet 2014.

Suite à une phase de première sensibilisation réalisée par l'ASDER, trois bâtiments ont été identifiés par la commune comme « prioritaires ». Celle-ci souhaite poursuivre l'analyse par la réalisation d'audits énergétiques détaillés, aboutissant à des préconisations concrètes de travaux d'amélioration énergétiques sur ces trois bâtiments.

L'ASDER propose à la commune de l'accompagner dans sa démarche sur les bâtiments suivants :

- école maternelle,
- salle polyvalente,
- gymnase des coquelicots.

Thierry RANGONE indique que l'ASDER interviendra auprès de la commune :

- pour aider à la rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la réalisation des audits énergétiques,
- pour accompagner la commune lors de l'analyse des offres,
- pour assister la commune pendant le déroulement de ces audits.

Par la signature de cette convention d'accompagnement par l'ASDER, la commune de Frontenex s'engage, outre une adhésion à l'association, de verser une participation de 600 €.

Le Conseil Municipal donnant un avis favorable, Monsieur Le Maire signera, en vertu de la délégation dont il dispose de la part de l'Assemblée Délibérante, à la signature de cette convention.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Muret du parc de la Mairie**

Après échanges, les élus décident de valider le devis de l'entreprise DELEANI TP pour une démolition complète du mur situé dans le parc de la Mairie.

### **Gymnase des Coquelicots**

Les grilles situées devant les portes d'entrée du gymnase et de la bibliothèque seront remplacées car elles peuvent s'avérer dangereuses pour les utilisateurs.

### **Travaux d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite**

Monsieur Le Maire indique que les travaux dans le parc de la Mairie sont achevés (enrobés, engazonnement, marquage au sol, panneaux de signalétiques).

### **Abri devant l'école**

Isabelle MORLOT demande l'avancement du dossier d'abri devant l'école.

Suite à un retard important de livraison, cet équipement sera posé durant les vacances de Toussaint.

### **Sécurisation du Clos de la Prairie**

Stéphanie SANCHEZ demande si la pétition des habitants du clos de la Prairie est parvenue en Mairie.

Monsieur le Maire indique l'avoir reçu ce jour et indique que la demande de pose d'un dos d'âne dans la rue sera étudiée en commission des travaux.

### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Christian COMBAZ, au vu des fortes intempéries qui surviennent actuellement dans le sud de la France, demande si le PCS est toujours actif.

Monsieur Le Maire lui répond positivement et qu'il serait effectivement judicieux de faire une information aux nouveaux élus.

Il lui est indiqué qu'une mise à jour est faite actuellement sur la partie inondable de la Commune.

Alain FINA rebondit et s'inquiète de la végétation abondante située dans le lit du ruisseau de Verrens, au niveau de l'ouvrage de rétention créé par la CCHCS en 2010, en face de Savoie Pan. Claudine AMOUDRY, déléguée de la Commune au SICSA (syndicat gérant notamment les ruisseaux), en fera part.

### **Boîtes aux lettres postales**

Nathalie BIBOLLET demande l'avancement du déplacement de la boîte aux lettres de la Poste, située à l'angle de la rue de la mairie et de la Balme, car la situation est parfois dangereuse (automobilistes s'arrêtant sur la chaussée...).

Noël CADET indique que les services postaux ne déplaceront pas cet équipement et que cela ne pourrait s'opérer que par les services techniques de la Commune.

Monsieur Le Maire indique que ce point sera étudié en commission des travaux.

Pour conclure, Monsieur Le Maire rappelle la rencontre entre le personnel communal et les élus aura lieu le mercredi 15 octobre à 19h15 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 31 octobre 2014 à 19h15**

**Le Maire,**



**Jean-Paul GIRARD**